

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2024-085

Tarifs du Crématorium de La Balme de Sillingy pour l'année 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 26

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Virginie MATHIEU, Séverine MUGNIER, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Nicolas GUILLOT, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe GORLIER à Monsieur Rocco COLELLA
Madame Nolwen LENNOZ à Madame Elodie DONDIN
Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER
Madame Laetitia PERROQUIN à Madame Élisabeth BOIVIN
Monsieur Pedram VINCENT à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

Secrétaire de séance :

Madame Élisabeth BOIVIN

Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La commune a confié l'exploitation du crématorium à la SAS Crématorium de La Balme par un contrat de concession de service public, récemment modifié par avenant suite à la délibération n° 2023-008 du 30 janvier 2023.

Conformément aux dispositions contractuelles, le concessionnaire a adressé à la commune la liste des tarifs et conditions de service pour l'année 2025 proposant ainsi :

Prix en euros (€) TTC - Au 1^{er} Janvier 2025	
Crémation adulte	860
Crémation adulte avec salle de recueillement	960
Crémation enfant 10 à 15 ans	Gratuit
Crémation enfant - de 10 ans	Gratuit
Salle de cérémonie pour recueillement	100
Salle de cérémonie pour cérémonie 1 heure	200
Ordonnateur au recueillement	110
Personnalisation de la cérémonie	160
Dépôt provisoire de l'urne au crématorium (par mois)	48
Crémation reliquaire après exhumation jusqu'à 130 cm	430
Crémation reliquaire après exhumation de 130 cm à 170 cm	680
Crémation reliquaire après exhumation + de 170 cm	860
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	80
Location de columbarium pour 10 ans	430

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2009-129 du 30 novembre 2009 modifiée relative au rapport présentant le choix de la société du Crématorium de La Balme dans le cadre de la délégation du service public du crématorium ;

VU la délibération n° 2023-008 du 30 janvier 2023 approuvant l'avenant n° 2 au contrat de concession de service public du crématorium de La Balme de Sillingy ;

VU la convention de concession de service public d'extension et exploitation du crématorium de La Balme de Sillingy signée le 17 décembre 2009 ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Approuve les tarifs des prestations du crématorium tels que présentés par la société SAS Crématorium La Balme pour application à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN



Le Maire
Séverine MUGNIER



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 12/12/2024
De sa publication le 12/12/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.